



“The Voice of SMEs in Europe”

Press Release

FOR IMMEDIATE RELEASE

UEAPME : La Convention doit accorder plus d'importance à la Gouvernance économique et aux PME

Bruxelles, 06 Novembre, 2002. L'UEAPME, l'Union Européenne de l'Artisanat, des Petites et de Moyennes Entreprises demande que la Convention sur le futur de l'Europe se penche davantage sur la politique économique, le marché intérieur et la gouvernance économique et qu'elle reconnaisse l'importance des PME en Europe. « La Convention Européenne ne doit pas se restreindre uniquement au traitement des affaires institutionnelles complexes, elle doit également faire en sorte que l'UE fonctionne, et dans cette perspective elle doit résoudre les blocages actuels concernant les affaires économiques à niveau Européen » a expliqué aujourd'hui Hans Werner Müller, le Secrétaire Général de L'UEAPME.

L'organisation demande que la Convention passe d'une simple reconnaissance rhétorique de l'importance des PME à une reconnaissance plus concrète, dans laquelle les PME portent une part équitable de réglementations. Un pas important dans cette optique pourrait être réalisé à travers l'attribution d'un statut légal à la Charte Européenne des Petites Entreprises. Les éléments essentiels de cette dernière pourrait être inclus dans la nouvelle constitution. Selon l'UEAPME, les objectifs de Lisbonne ne pourront être atteints que si le traité améliore la qualité de la gouvernance économique, et dans cette optique la création d'un environnement favorable aux entreprises doit en être le but.

Pour cette raison, l' UEAPME demande que la convention révise la procédure de consultation qui sous sa forme actuelle n'est souvent pas à l'avantage des représentants des grandes et petites entreprises. « Il est évident que la procédure de consultation est importante mais seuls les représentants des organisations capables d'être tenus responsables du résultat de leurs propositions à niveau économique et social peuvent garantir des réglementations favorables à tous les groupes cibles » conclut M. Müller.

Par ailleurs, l' UEAPME accepte l'initiative d'intégrer la Charte des Droits Fondamentaux dans le nouveau traité mais demande que des amendements soient effectués dans cette dernière avant qu'elle ne devienne contraignante. De plus, la Charte doit être mise en œuvre d'une telle manière qu'elle n'entre pas en conflit avec d'autres principes régissant la CE et qu'elle ne pose pas des problèmes supplémentaires aux petites entreprises, lesquelles emploient plus de la moitié des travailleurs européens.

***** End *****

Note to editors: Veuillez contacter Gerhahrd Huemer pour des informations supplémentaires au : +32 (0) 2 2850719 ou Christina Linderholm au : +32 (0) 2 2850718

Raphael Anspach, Press officer
Tel: +32 2 230 7599/ Fax+ 32 2 230 7861
Email: pressoffice@ueapme.com
Web: www.ueapme.com